



Projet pédagogique 2012-2013

# Les grandes rivières

Accueil Périscolaire

Centre social' « Villages d'Aunis »

📍 7 rue du Lt Botton

17139 Dompierre sur mer

☎ 05 46 35 38 97

IMPLANTATION :

📍 20 rue des Chauvelles

17220 Sainte Soulle

☎ 05 46 35 98 45

💻 [cs.villagesdaunis@orange.fr](mailto:cs.villagesdaunis@orange.fr)

## PREAMBULE :

L'accueil périscolaire est un lieu d'accueil qui fait l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale. Il est géré par le Centre Social « Villages d'Aunis » Dompierre sur Mer/Sainte Soulle qui est une association dont le territoire d'intervention est intercommunal. C'est un équipement de quartier à vocation sociale, familiale, pluri générationnelle ainsi qu'un lieu d'animation. Le projet pédagogique est le texte référence qui réunit l'équipe, qui l'oriente... Il reste ouvert aux propositions de chacun.

## Contexte

Les enfants accueillis à l'AEPS , fréquentent l'école des Grandes Rivières située à l'extérieur du bourg de Sainte Soulle et à la limite de cette commune.

Les parents travaillent pour la majorité à La Rochelle située à 12 km de La commune de Sainte Soulle.

L'école est une petite structure de deux classes. L'ambiance y est donc familiale et la relation avec les deux enseignants est sereine et constructive.

L'équipe d'animation propose aux enfants de partager des moments ludiques, adaptés au rythme de la journée ,selon les besoins de chacun.

### ▪ Horaires et effectifs :

Horaires	7h30/8h50 (1h20)	11h55/13h10 (Pause méridienne) (1h15)	16h15/19h (1h45)
	Plus de 6 ans	Plus de 6 ans	Plus de 6 ans
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	14	14	14

### L'équipe d'encadrement :

Responsable du secteur enfance : Sandrine Labrunie-Auteffe titulaire du DUT « carrières sociales »

Responsable BAFD de l'accueil périscolaire : Bernard Sophie et 1 animatrice accueillent les enfants en alternance le matin ou le soir.

## **Rythme d'une journée :**

### **7h30 : Accueil individualisé des enfants**

L'animateur/trice organise la salle de façon accueillante pour les enfants (crayons, feuilles, jeux, etc). Les enfants et les familles sont accueillis par l'animateur/trice si nécessaire les familles informent des consignes, informations destinées aux instituteurs ou à l'animatrice du soir (un cahier d'informations est mis en place exemple : cantine, changement de programme pour le soir ) c'est aussi le moment pour l'enfant de :

- Sortir du sommeil à son rythme, dans une atmosphère calme.
- Jouer librement.
- Parler avec un adulte ou avec les autres enfants s'il(s) le souhaite(nt).
- Revoir une leçon (pour les plus grands qui le demandent).
- Continuer à sa demande une activité démarrée la veille ou quelques jours plus tôt.

### **8h50 : Les enfants sont accompagnés dans la cour de l'école où ils sont pris en charge par les enseignants.**

- Transmission des informations des familles des enfants aux instituteurs(trices)
- création de lien entre les instituteurs et les animateurs
- Transmission des infos sur les enfants ayant fréquentés l'accueil le matin (comportement, état de fatigue).

### **11h55 /13h10 :Pause méridienne**

Prise en charge du groupe d'enfants qui fréquentent le restaurant scolaire le midi, participation au bon fonctionnement du repas puis dans la cour. Cette action permet aux enfants qui le souhaitent de participer à des jeux et c'est aussi l'occasion de créer des liens avec les enfants qui fréquentent L'AEPS

Une fois par semaine l'animateur du local jeunes vient au sein du groupe de CM1-CM2 afin de présenter le fonctionnement des activités du local jeunes de Sainte Soulle, il met en place des jeux sportifs dans le but de leur donner envie de fréquenter le local .

### **Le soir après l'école :**

**16h15 : les animateurs vont chercher les enfants dans le hall de l'école:** L'animateur/trice en cas d'absence d'un enfant vérifie auprès des enseignants pour savoir si l'enfant est malade ou la raison de son absence:

- Passage au toilette sous le préau( vigilance par rapport à l'hygiène )
- Arrivée au lieu d'accueil (restaurant scolaire) qui se trouve dans l'école, appel, temps libre
- Prendre son goûter (vigilance par rapport aux besoins nutritionnels).
- Se détendre dans le calme, pour certains notamment pour les plus jeune. (CP)

- Se "défouler" dans la cour, pour d'autres (besoin d'activités motrices).
- Faire des activités en groupe pour ceux qui le souhaitent.
- Pouvoir disposer d'un espace calme pour faire ses devoirs pour les plus grands s'ils le demandent.

### **L'accueil périscolaire, un vrai moment de loisirs:**

- Les temps d'accueil se situant en marge des heures de classes, le fonctionnement permet de respecter les rythmes de l'enfant.
- L'activité n'est pas imposée à l'enfant, il a la possibilité de ne pas y participer et d'accéder à des espaces où il peut construire seul ou avec les autres son temps de loisirs, où il a à sa disposition du matériel de jeux et de loisirs.
- Les règles de vie en collectivité sont adaptées et acceptées par tous. Elles ne sont pas inutilement contraignantes.
- Il est possible pour l'enfant de faire ses devoirs mais l'accueil du soir n'est pas une structure d'aide au devoir.

### **Les locaux et espaces extérieurs :**

Les locaux de AEPS où sont accueillis les enfants se situent dans le restaurant de l'école, le hall , les toilettes filles et garçons, le préau, les espaces extérieurs de l'école sont également mis à disposition par la mairie de Sainte Soulle le matin et le soir.

### **Fonctionnement et missions de l'équipe :**

- ✓ Fonctionnement de l'équipe :

L'équipe se réunit en groupe deux fois par mois. Ses réunions servent à :

- Analyser son travail.
- Échanger autour des pratiques pédagogiques et sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.
- Transmettre les infos.

L'équipe dispose de documentation et de matériel. Chacun est garant du respect et du rangement de ces outils.

- ✓ Les temps de préparation :

Chaque animateur dispose d'un temps de préparation. Cette préparation sert à vérifier le matériel, préparer des gabarits ou faire des essais. Afin que l'animateur maîtrise ce qu'il propose aux enfants. L'animateur doit avoir réfléchi à ses objectifs pédagogiques et être clair dans ses consignes.

Il n'y a pas que l'activité manuelle qui demande préparation mais aussi les jeux, activités d'expression, toute activité demande préparation pour être réalisée dans les meilleures conditions possibles.

✓ Missions de l'équipe d'animation :

L'animateur/trice doit avoir la capacité d' :

- Être autonome, de se répartir les tâches
- Être force de propositions, communiquer, se remettre en question
- Être dynamique, patient et sécurisant
- Être polyvalent et avoir une capacité d'adaptation mais aussi être référent (rappel à la règle) et responsable.

Le travail d'équipe implique des savoirs être afin que chacun trouve sa place

- ✓ -Animation des différents moments de la journée.
- L'accueil des enfants et de leur famille.
- La préparation, la mise en place et le rangement des activités.

L'animateur/trice ne doit pas faire à la place de l'enfant, mais le laisser et mettre en place les moyens qui vont lui permettre de s'approprier les espaces et le matériel

- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- Ils sont garants du respect des lieux, du matériel et de l'environnement ainsi que de l'application des règles de vie.
- 
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les activités définies en équipe.
- Ils participent aux différentes réunions.

✓ Missions de la direction :

La direction est chargée d'organiser, de dynamiser le site dont il est responsable.

Pour cela, elle met en place des réunions avec les animateurs afin d'organiser les activités, de palier les éventuels dysfonctionnements et mettre en place différents projets en équipe.

Il est aussi chargé de faire le lien entre l'équipe pédagogique et le responsable enfance, les parents et les enseignants.

Il assure l'accueil et le suivi des stagiaires intervenants sur la structure.

## **NOS INTENTIONS EDUCATIVES :**

Nous souhaitons apprendre à l'enfant à respecter lui-même, les autres enfants et les adultes, et l'amener à trouver sa place dans une vie de groupe pour qu'il devienne un adulte responsable, tolérant et sociable.

### **Favoriser l'imaginaire, la créativité, le plaisir de l'enfant :**

En partant du constat qu'il peut exister des méthodes d'apprentissage ludiques, à chaque fois que cela est possible, les activités auront le but de permettre à l'enfant de découvrir.

Le lieu d'accueil est aménagé pour permettre à l'enfant de se sentir bien. Une place particulière est donnée aux livres et à la lecture au sein de la structure, comme moment de détente, comme support d'activité, comme moment d'échange avec et au sein du groupe.

### **Être acteur de son temps de loisirs :**

L'enfant a la possibilité de s'exprimer, par rapport à ses idées, à ce qu'il aime, à ce qu'il souhaite faire. Il peut proposer des activités et s'y impliquer de différentes manières, pour proposer ses idées, mener un jeu, faire jouer ses camarades.

Des temps d'échanges sont mis en place, pour donner la possibilité aux enfants d'élaborer leur propre planning d'activité.

### **Un lieu de découverte des autres, un lieu de découverte culturelle.**

Quelles que soient ses différences, l'enfant est accepté au sein du groupe. Il peut exprimer ses besoins et ses envies.

Chaque enfant peut s'ouvrir aux autres, exister au sein de la collectivité, avec son vécu, sa vie, et participer aux temps de décisions collectives, s'épanouir dans un espace de liberté clair.

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Les objectifs prennent en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs accueillis.

### **1) Apprendre à vivre en collectivité**

- Respecter la place de chacun dans le groupe.
- Se parler correctement les uns les autres
- Aider quelqu'un qui en aurait besoin et
- Respecter les personnes qui encadrent le groupe (ceci est dans les deux sens (enfants/animateur/trice ,animateur/trice/enfants)

- Instauration des règles de vie. De l'AEPS en partenariat avec les enfants
- Être à l'écoute de chacun tout en respectant les uns les autres.
- Respect du matériel (éviter le gaspillage matériel pédagogique et nourriture)

**Les moyens mis en place :**

- Jeux sportifs, jeux d'expressions, activités manuelles, scientifiques
- Construction ensemble d'un outil pour symboliser les règles de vie.
- Entraide (jeux, goûter, activités manuelles).
- Droits des enfants (participation au concours Agis pour tes droits).
- Rythme, alimentation, particularité, maladie.
- Jeux de connaissance, dessins.

**2) Favoriser et soutenir l'autonomie**

- Permettre aux enfants d'exprimer leurs envies et le responsabiliser, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné. Si l'animateur prend tout en charge, l'enfant n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie.
- - Apprendre les gestes de la vie quotidienne pour une plus grande autonomie.  
- L'animateur/trice ne doit donc pas faire à la place de l'enfant, mais le laisser et mettre en place les moyens qui vont lui permettre de s'approprier les espaces et le matériel

**Les moyens mis en place :**

- Mise en place d'un programme d'activité à la semaine en concertation enfants du groupe/animateurs
- L'animateur donnera des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer vraiment. Elles se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement etc.
- Impliquer les enfants dans le rangement du matériel afin de leur permettre d'accéder à une certaine autonomie et de les faire participer aux tâches liées à la vie collective (lavage des mains au goûter, activité, rangements des jeux, jouets...).
- Aménagement de l'espace.

**3) Développer les aptitudes physiques et intellectuelles**

- Favoriser l'imaginaire et la créativité
- Développer la coordination et la motricité
- Rendre l'enfant acteur de son temps périscolaire.

*Des objectifs  
centrés sur  
l'enfant acteur  
de ses loisirs*

### **Les moyens mis en place :**

- Le conte une invitation au rêve !!! Le conte permet à l'enfant de projeter dans un monde imaginaire ses angoisses et ses incompréhensions (Dessins, lecture animée) l'enfant pourra découvrir un monde de création fantastique, chimérique, fabuleux, imaginaire propre à lui-même autour de diverses activités manuelles, artistiques et d'expression.
- Élaboration du planning d'activités en fonction des envies des enfants et des thèmes choisis (Noël.,carnaval,etc)
- Initiations sportives et jeux.

#### **4) Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives**

- Associer les parents à la vie du centre.
- Assurer le lien entre les enseignants, les familles et le centre.

### **Les moyens mis en place :**

- Temps d'inscription: Ce temps est important ,il permet d'établir un lien , un moment privilégié afin de mieux connaître l'enfant .
- Port du badge par les animateurs.
- Mettre en place un espace affichage, photos relatant les moments forts des activités, informations, publications associatives.
- Réserver un temps aux parents lors du départ de l'enfant pour raconter le déroulement de la journée.
- Pour retransmissions d'infos : parents/enfants/enseignants/centre. Mise en place d'un « cahier de vie » précisant les différents faits ou informations déroulés.
- Informations sur les différentes activités du Centre Social : Rencontre débat, Atelier parents/enfants, sorties familiales, ateliers...



## Évaluation :

L'évaluation est une remise en question de chacun et de notre organisation cela permet d'améliorer notre travail, nos relations parents /enfants et d'être à l'écoute des besoins de chacun.

Des réunions de l'équipe d'animation sont programmées une fois par mois pour faire un bilan des AEPS

- Équipe d'animation/ Enfants

### **Critère d'évaluations:**

- fréquentation de l'accueil par les enfants
- évolution de l'autonomie des enfants tout au long de l'année
- participation des familles au sein du centre social
- lien tissé avec les instituteurs et les familles
- participation des enfants aux activités manuelles, sportives
- participation à la mise en place du temps de l'AEPS (mise en place des règles de vie, du programme des activités et leurs respects)

Remise en  
question  
perpétuelle de  
chacun et du  
collectif.